

avril 2008, n°1

L'équipe du CoDep 75 est heureuse de vous adresser ce premier bulletin qui, nous l'espérons, permettra d'initier une meilleure communication et de vous informer sur les actualités qui nous ont paru importantes.

Retrouvez les infos sur notre site <http://www.ffessm-cd75.org/>

FORMATIONS ANTEOR : C'EST PARTI !

La mise en place des formations ANTEOR (ANimer l'apprentissage des Techniques d'Oxygénothérapie - Réanimation), préparée au sein de la Commission Technique Nationale (CTN), a été entérinée en Comité Directeur National (CDN) lors de sa réunion des 1^{er} au 3 février à Marseille.

La compétence ANTEOR s'adresse aux encadrants, initiateurs minimum, et titulaires du PSC1 (ou équivalents AFPS, BNS), afin qu'ils puissent valider les capacités suivantes du RIFAP (Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée) :

- **capacités de secourisme : capacités 5 et 6**
- **capacités mixtes plongée-secourisme : capacités 4 et 7**

Sont automatiquement titulaires d'ANTEOR les encadrants, initiateurs minimum, titulaires du PSE1 (Premiers Secours en Equipe niveau 1), ou des anciens diplômés AFCPSAM ou CFAPSE.

Notons que le PSE1 est bien plus lourd (le guide national de référence ou GNR du PSE1, téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur, fait 254 pages !), et dépasse largement nos besoins en secourisme.

La première formation ANTEOR organisée par le CoDep 75 dimanche 13 avril 2008 a permis de former huit moniteurs.

A noter que par la même occasion, **la page du CFPS, compétence délivré jusqu'en 2001, est définitivement tournée**, cette compétence n'est désormais plus admise en équivalence du RIFAP.

Les personnes ayant obtenu le CFPS doivent donc désormais impérativement posséder le RIFAP pour se présenter aux examens niveau 3, niveau 4, initiateur, etc...

Le contenu de ces formations dans le manuel du moniteur sur le site de la CTN :

<http://ctn.ffessm.fr> ou <http://www.infoplongee.fr> (nouveau site de la CTN).

Pour plus d'informations : secourisme@ffessm-cd75.org

Au sommaire :

ANTEOR et secourisme
p.1

AG nationale 2008
p.2 à 4

En bref...

...l'actualité du CD75

gros succès en vue pour l'examen initiateur du 1^{er} juin 2008 avec plus de 60 inscrits et pour la session niveau 4 du 14-19 juin à Niolon avec plus de 12 inscrits.

à suivre : l'organisation d'une session trimix normoxique en septembre et octobre prochain.

SECOURISME : CONTEXTE NATIONAL ET FÉDÉRAL

La loi 2004-811 de modernisation de la sécurité civile, et les arrêtés qui en découlent, ont remplacé l'AFPS, l'AFCPSAM, et le CFAPSE respectivement par le PSC1, le PSE1, et le PSE2 à l'été 2007.

La Fédération a l'agrément au niveau national pour délivrer le PSC1.

Le CoDep75 possède cet agrément au niveau local.

La Fédération a prévu d'entamer les démarches pour étendre son agrément notamment au recyclage et aux formations de moniteurs de premiers secours.

Le CoDep75, qui ne peut réglementairement obtenir davantage au niveau local que la Fédération au niveau national, suit de près ce dossier, pour coller aux possibilités d'agrément. à suivre...

ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE 2008

REPRESENTATION DU CD75 :

Le CoDep75 était représenté par Catherine Fournier (secrétaire), Sophie Le Maout (présidente de la CTD), et Patrick Grelier (vice-président). Notre président, Yann Marchand, empêché professionnellement, a dû se décommander. Un tiers des clubs parisiens étaient présents ou représentés, ce qui correspond à la moitié des voix possibles pour le comité.

les représentants du CD75 s'engagent à respecter vos consignes de vote, ainsi qu'à garder la confidentialité de vos choix chaque fois que cela est possible (c'est à dire pour tous les scrutins à bulletins secrets).

Pour information, le Comité inter-régional Ile-de-France Picardie dans son ensemble représentait 29% des voix à Toulouse. Étaient entre autres présents le président Francis Merlo, le président-adjoint Claude Simion, le président de la CTR, Patrick Lamerat, le responsable du collège Gérard Maricelle, le conseiller technique sport régional (CTS-R) Richard Pothier.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (AGE) :

le quorum n'a pas été atteint, l'AGE devra être reconvoquée. Il s'en est fallu de peu et c'est dommage, car c'est autant de temps et d'énergie qui seront nécessaires pour organiser une nouvelle AGE.

avec une meilleure participation sur le CoDep75 nous faisons pencher la balance pour atteindre le quorum de l'AGE !!

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO) :

commission technique (Jean-Louis Blanchard)

Jean-Louis Blanchard a publiquement indiqué son intention de briguer la présidence l'année prochaine (année électorale).

stabilisation du nombre de brevets, mais recul du nombre de N4 et de MF1.

gros travaux sur le secourisme en 2008, suite à l'évolution du cadre de sécurité civile (remplacement de l'AFPS, AFCPSAM, CFAPSE par le PSC1, PSE1, PSE2), et mise en place de la compétence Anteor, destinée aux encadrants afin qu'ils puissent former aux capacités de secourisme du RIFAP. Il sera recherché pour la saison prochaine une extension de l'agrément de la fédération, actuellement limité au PSC1, pour pouvoir délivrer des BNMPs, ainsi qu'effectuer les recyclages.

le CFPS n'est plus admis en équivalence du RIFAP.

tension très forte entre le président de la CTN et le président de la FFESSM, qui lui a reproché de n'avoir rien fait sur l'harmonisation des brevets au niveau européen dans un contexte risqué de remise en cause de l'arrêté de 98 et de la loi de 84, ainsi que d'avoir menti sur l'avancement de l'organisation des Rencontres Internationales de la Plongée Infant (RIPE), finalement reprise par le CDN.

intervention de Achille Ferrero, président de la CMAS, qui indique que bon nombre d'organisations adhèrent maintenant à l'European Underwater Federation (EUF), y compris CMAS Europe. L'EUF (<http://www.euf.eu>) se réclame des standards RTSC, regroupe à la fois des structures

Et aussi...

modification de l'arrêté relatif à la sécurité des navires

l'arrêté du 11 mars 2008 a modifié l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

la réglementation applicable aux navires de plaisance de moins de 24 mètres évolue : la division 240 remplace à partir du 15 avril 2008 l'ancienne division 224 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

En particulier, Les règles sont simplifiées : un seul régime d'emport de matériel de sécurité vaut désormais pour tous les types d'embarcations, en fonction de l'éloignement d'un abri. La dotation dite « basique » sera embarquée pour les navigations à moins de 2 milles d'un abri, la dotation « côtière » pour celles à moins de 6 milles d'un abri, et au delà c'est la dotation « hauturière » qui s'applique. Plus d'infos :

http://www.mer.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=8340



F.F.E.S.S.M. - Comité Départemental de PARIS

151 Rue Léon Maurice Nordmann - 75013 PARIS

Tél. : 01.43.31.01.70 - Télécopie : 01.43.31.01.80

Email : secretariatgeneral@ffessm-cd75.org - Site : <http://www.ffessm-cd75.org>

à vocation commerciale (PADI, SSI...), et des structures à vocation non lucrative (BSAC, FIAS...).

intervention d'Alain Forêt, qui rappelle le double paradoxe de CMAS Europe :

- absence de standard technique commun entre les différents membres de CMAS Europe
- essentiel des ressources issues de la plongée subaquatique (délivrance de brevets, dont environ 40% par la FFESSM), et essentiel des dépenses consacrées aux compétitions sportives.

nous avons suggéré la mise en place d'un cycle annuel de mise en jour du référentiel technique, et donc du manuel du moniteur et non plus au fil de l'eau tout au long de l'année ; cette idée, de nature à simplifier le travail de tous, devrait faire son chemin et, nous l'espérons, être adoptée.

commission médicale (Dr Bruno Grandjean)

nombreux **travaux relatifs à l'évaluation du risque, y compris pour certaines pathologies (coronaropathies, pathologies ophtalmiques), pour le handicap, ainsi que pour les différentes formes de pratique sportive** au sein de la fédération.

le **rapport annuel sur les accidents** (une cinquantaine de cas analysés) fait apparaître une tendance de fond à **l'amélioration des délais de prise en charge et d'administration des premiers secours, en particulier de l'oxygène**, tout en rappelant que le retard est souvent du à l'accidenté lui-même. En tout état de cause, l'effort doit être poursuivi, car une prise en charge rapide permet de réduire sensiblement les risques de séquelles.

une proportion non négligeable des accidents de décompression ne relève pas d'une faute de procédures (vitesse excessive, paliers non faits ou interrompus, principalement par défaut de maîtrise du gilet ou suite à une panne d'air), mais des facteurs favorisants (effort, froid, ...), ou de facteurs de risques individuels (poids, âge, condition physique, fop...).

60 ans de la fédération

le samedi soir a eu lieu une bien belle cérémonie à l'occasion des 60 ans de la fédération, avec en particulier une rétrospective. Les images sous-marines et de prises de chasse étaient là pour rappeler une époque où une faune diversifiée et de taille impressionnante était chose courante.

la cérémonie s'est poursuivie avec une remise de médailles « 60 ans » aussi longue que pleine d'émotions.

rapport moral du président (Roland Blanc)

le **rapport moral, tout comme l'ensemble du dossier de l'AG2008 est téléchargeable sur le site fédéral à l'adresse : <http://www.ffessm.fr/ffessm/AG2008.asp>**

rappelons que les rapports du président, du secrétaire général et du trésorier avaient été approuvés à l'unanimité par le CDN début février.

énormément de questions, et une tension toujours très forte envers le président de la CTN, une nouvelle fois publiquement mis en cause, malgré les éléments factuels apportés par le trésorier.

l'accord PADI ne sera pas signé par cette organisation.

l'accord NAUI, signé au moment du salon, n'a apparemment pas été préparé avec la CTN, pas plus que la résolution sur les 4 plongées N1.

un paragraphe du rapport moral, estimé diffamatoire par le coordinateur des formations BEES, a été retiré.

malgré des points très positifs, notamment le sauvetage de la Calypso, l'impression générale n'a malheureusement pas été bonne devant autant de dissensions, le rapport moral du président a été rejeté à plus de 70%.

rapport du secrétaire général (Alain Forêt)

rappelons que le poste était tenu par Jean-Jacques Prévôt jusqu'à sa démission, puis vacant.

Alain Foret est revenu sur les conditions qui l'ont amené à reprendre le secrétariat général, nomination entérinée en CDN début février :

- publier les décisions du CDN le jour même, tout en maintenant privées les délibérations
- remettre les salariés au service des élus
- développer les fascicules pratiques

Son approche toujours pragmatique, dans un contexte difficile, a été globalement appréciée ; son rapport a été approuvé à 77%.

rapport du trésorier (Alain Germain)

le trésorier a présenté des comptes difficiles, avec un exercice déficitaire de 100 000€, qui vient rogner encore un peu les réserves de la Fédération. Rien d'alarmant, mais il a souligné que cette situation ne devait pas se poursuivre. Certaines dépenses, décidées par le président, ont suscité des mini-polémiques pas toujours innocentes. Son rapport a été approuvé à 66%. Au-delà du déficit proprement dit, c'est la forte variabilité entre le prévisionnel et le réalisé, avec notamment une quantité de provisions reprises et ouvertes qui a surpris.

il a été proposé l'augmentation du prix de la licence à 35€, qui a été approuvée à 62%.

Vos représentants ont été extrêmement tiraillés sur cette question, qui voit la licence augmenter bien plus que l'inflation, contrairement aux deux saisons précédentes. Souvenez-vous de cela pour l'année prochaine pour préparer vos consignes sur ce sujet.

résolutions

la mise à disposition électronique des documents relatifs aux AGs a été approuvée à 96%. Les documents obligatoires (rapport moral du président, rapport du trésorier, pouvoir...) continueront à être envoyés par courrier.

nomination de M. Jean-Claude Goual'ch au Conseil des Sages approuvée à 67%.

les 4 plongées obligatoires pour le N1 ont été rejetées à 70%.

l'arrêt des compétitions de pêche sous-marine a été approuvé à 58%, malgré une très belle intervention de Guy Mauriès en faveur du maintien, défendant l'évolution du format des compétitions, le rôle moteur de la compétition, les autorisations préalables auprès du comité des pêches et des autorités locales, sans oublier l'intérêt social et humain, les prises étant reversées à des associations caritatives. Il a par ailleurs reproché que cette résolution maximaliste ait été présentée, sans consultation de la commission pêche sous-marine, et en réaction à une prise de position de l'organisation Greenpeace, qui elle-même n'en demandait apparemment pas tant dans son courrier au président de la fédération. Pierre Letellier lui a répondu et a rappelé que, signe des temps, cette résolution est quasiment la même que celle poussée en 1978, et qui lui avait valu d'être alors radié à vie de la fédération, décision ensuite invalidée par le Conseil d'Etat.

les résultats sur les résolutions rejoignent l'opinion du CoDep75, et la quasi-unanimité des avis qui nous avaient été transmis avec les pouvoirs.

pour l'équipe du CD75,
Patrick Grelier, vice-président



F.F.E.S.S.M. - Comité Départemental de PARIS

151 Rue Léon Maurice Nordmann - 75013 PARIS

Tél. : 01.43.31.01.70 - Télécopie : 01.43.31.01.80

Email : secretariatgeneral@ffessm-cd75.org - Site : <http://www.ffessm-cd75.org>